



NOTE D'INFORMATION

Le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA) et le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP)

2-6 août 2010, Bonn

FIELD a préparé la présente note d'information en vue d'aider les négociateurs des pays en développement qui travaillent sur REDD-plus. Elle est disponible en anglais, en français et en espagnol sur le site Web <http://www.field.org.uk/work-areas/climate-change-and-energy/climate-change/redd>.

FIELD fournit ces informations sur une base neutre et non partisane. Tout retour d'information sur cette note d'information sera apprécié par FIELD.

Introduction

En premier lieu, cette brève note d'information traite des récentes négociations REDD-plus. Elle met ensuite en relief les questions clés qui seront soulevées lors des prochaines sessions de négociation de la CCNUCC, qui auront lieu en août à Bonn, en Allemagne, et à l'occasion desquelles se réuniront les membres du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (AWG-LCA) et du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP).

Comme l'ont mentionné les notes d'information antérieures, REDD-plus fait l'objet de discussions au sein de l'AWG-LCA, mais les négociations sur REDD-plus ont des implications pour les négociations au sein de l'AWG-KP et vice-versa. Les questions relatives à REDD-plus sont souvent soulevées dans le cadre de plusieurs rubriques de l'ordre du jour.

Négociations REDD-plus récentes

Les négociations REDD-plus ont mieux progressé que les négociations portant sur de nombreuses autres questions dans le cadre des préparatifs en vue de la Conférence de Copenhague des Nations Unies sur les changements climatiques. L'AWG-LCA et l'AWG-KP se sont réunis deux fois depuis Copenhague, en avril et en juin 2010, à Bonn dans les deux cas.

L'AWG-LCA n'a guère disposé de temps pour examiner REDD-plus depuis Copenhague. Lors des réunions du mois de juin, les parties ont souligné les questions relatives au financement, comme l'inclusion d'un volet REDD-plus dans un nouveau fonds climatique qui pourrait être établi au titre de la CCNUCC, et l'importance d'un financement rapide. La Bolivie s'est opposée à un financement basé sur le marché, tandis que d'autres parties ont préconisé une approche de marché une fois réalisées des activités de préparation initiales soutenues par des fonds publics.

La présidente de l'AWG-LCA, Margaret Mukahanana-Sangarwe (Zimbabwe), a posé des questions afin de contribuer à concentrer les discussions au sein de l'AWG-LCA au mois de juin. Ses questions relatives à REDD-plus sont disponibles sur http://unfccc.int/files/meetings/ad_hoc_working_groups/lca/application/pdf/redd_and_cb.pdf.

Durant la réunion du mois de juin, la Norvège, la France et d'autres pays ont organisé une réunion parallèle sur le nouveau Partenariat intérimaire REDD+. Pour obtenir un supplément d'informations à ce sujet, rendez-vous sur <http://www.oslocfc2010.no/hjem.cfm>.

Au mois de juin, les membres de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) se sont eux aussi réunis à Bonn. Le SBSTA a réfléchi à la manière dont la présidente pourrait se pencher sur les façons possibles de faciliter la coordination des activités liées à la décision 2/CP.13 (la décision 2/13 est disponible sur <http://unfccc.int/documentation/decisions/items/3597.php?dec=j&such=j&volltext=+%2F2F&anf=&sorted=&dirc=&anf=&seite=1#beg>).

Le SBSTA a demandé au secrétariat d'accroître le nombre d'experts formés pour utiliser les conseils et lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), pour collaborer avec le GIEC afin de promouvoir l'utilisation de la base de données des facteurs d'émission du GIEC et pour mettre en place un forum de discussion sur le site Web de la CCNUCC. Les conclusions du SBSTA sont disponibles sur http://unfccc.int/documentation/documents/items/3595.php?rec=j&preref=600005817&data=&volltext=SBSTA+&anf=0&sorted=date_sort&dirc=DESC&seite=1

Le SBSTA a également examiné les implications de l'inclusion du reboisement des terres dont les forêts sont en voie d'épuisement comme des projets de boisement et de reboisement s'inscrivant dans le Mécanisme de développement propre (MDP) ; il s'agit d'une proposition du Brésil. Le SBSTA n'est pas parvenu à un accord sur cette question, qui sera à nouveau examinée lors de la prochaine session du SBSTA, en décembre.

Le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention en août

En août, l'AWG-LCA se concentrera sur la version revue d'un texte visant à faciliter les négociations entre parties, préparé par la présidente. Ce texte (document FCCC/AWGLCA/2010/8) est disponible sur <http://unfccc.int/resource/docs/2010/awglca11/eng/08.pdf>.

La première mention de REDD-plus figure dans le chapitre 1.C. 3, page 13 du texte. Le chapitre VI, qui commence page 36, se concentre sur REDD-plus, avec comme point de départ les négociations de Copenhague. Ce chapitre recense les principes à prendre en compte dans le cadre de la mise en œuvre des activités REDD-plus, par exemple le fait que les activités devraient être menées par les pays et axées sur les résultats. Il présente les sauvegardes proposées, comme le respect des connaissances et des droits des peuples autochtones et des communautés locales et les actions visant à réduire le déplacement des émissions. Le texte englobe plusieurs demandes adressées au SBSTA, comme par exemple celle d'entreprendre un nouveau programme de travail sur les utilisations des terres, le changement d'affectation des terres et les activités de foresterie. Le texte demande aux pays en développement d'élaborer des stratégies ou plans d'action nationaux, des niveaux d'émission de référence/des niveaux de référence et des systèmes nationaux de suivi des forêts. Le texte entre parenthèses englobe les stratégies infranationales, les niveaux de référence des émissions et les niveaux de référence ; et la mesure, la notification et la vérification du soutien par les pays en développement.

REDD-plus est aussi mentionné dans le chapitre 1.D du texte (paragraphe 60), page 14, dans le cadre d'une référence à un nouveau fonds qui soutiendrait diverses activités, dont REDD-plus. Dans le chapitre III sur les « mesures améliorées sur la fourniture de moyens financiers et d'investissement » [notre traduction], qui commence page 23, la mise à disposition d'une quantité considérable de fonds destinés à REDD-plus est mentionnée au paragraphe 2 et la foresterie est mentionnée au paragraphe 5. Le paragraphe 9 comporte une nouvelle référence à un nouveau fonds et à REDD-plus.

Le chapitre IX, page 45, traite des « approches sectorielles coopératives et des actions propres au secteur de l'agriculture » [notre traduction], aspect revêtant une importance pour REDD-plus. Par exemple, le texte englobe une proposition de demande au SBSTA pour qu'il mette en place un programme de travail sur l'agriculture.

L'ordre du jour provisoire annoté de l'AWG-LCA est disponible sur http://unfccc.int/documentation/documents/advanced_search/items/3594.php?rec=j&prir ef=600005897#beg

La note de scénarios de la présidente de l'AWG-LCA est disponible sur http://unfccc.int/documentation/documents/advanced_search/items/3594.php?rec=j&prir ef=600005898#beg

Le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto en août

Le principal élément de l'ordre du jour de l'AWG-KP est de convenir de nouveaux engagements relatifs à la réduction des émissions pour les pays visés à l'annexe I. Il s'agit entre autres de réfléchir à la contribution que le Mécanisme de développement propre (MDP) et d'autres mécanismes pourraient apporter à la réalisation de ces cibles à l'avenir. Une question sera la mesure dans laquelle les pays visés à l'annexe I pourraient compter sur REDD-plus pour atteindre leurs cibles.

L'une des questions prioritaires figurant à l'ordre du jour de l'AWG-KP au mois d'août sera l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UCATF). L'AWG-KP doit convenir de nouvelles règles concernant la manière dont les pays visés à l'annexe I peuvent traiter l'UCATF à l'avenir. Ces nouvelles règles pourront influencer considérablement les autres mesures que les pays visés à l'annexe I devront prendre afin d'atteindre leurs cibles.

Lors de la session de juin de l'AWG-KP, les États membres de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) ont soutenu que de nombreuses demandes sont adressées aux pays en développement dans le débat sur REDD-plus, alors que les pays développés introduisent de plus en plus de souplesse pour eux-mêmes dans le débat sur l'UCATF. Par exemple, les pays de la COMIFAC ont remarqué qu'un pays développé a le droit de remplacer une forêt existante par une plantation dans le cadre des règles en vigueur, tandis que les sauvegardes REDD ne permettraient pas à un pays en développement d'en faire autant.

L'ordre du jour provisoire annoté de l'AWG-KP est disponible sur http://unfccc.int/documentation/documents/advanced_search/items/3594.php?rec=j&prior=600005912#beg

La note de scénarios du président de l'AWG-KP est disponible sur http://unfccc.int/documentation/documents/advanced_search/items/3594.php?rec=j&prior=600005914#beg

Les autres documents de l'AWG-KP sont disponibles sur http://unfccc.int/kyoto_protocol/items/4577.php

Ce projet est financé par la Gordon and Betty Moore Foundation.



Nous contacter :

Joy Hyvarinen
Directrice
FIELD
3 Endsleigh Street
Londres WC1H 0DD
Royaume-Uni
Tél. : +44 (0)20 7872 7200
Fax : +44 (0)20 7388 2826
www.field.org.uk
E-mail : joy.hyvarinen@field.org.uk

Le droit international au service des personnes et de l'environnement